

Cette adhésion de feu M. Ducharme nous a valu une assez verte leçon; très polie néanmoins, de la part d'un journal important de Québec. Notre critique a été jusqu'à dire que nous voulions exclure les femmes de la classe enseignante; que notre idée provenait de sources entachées de libéralisme, etc. Il en a profité pour faire l'éloge de la femme comme éducatrice; ce que nous avons fait dans la première partie de notre ouvrage.

Il est inutile pour nous de dire combien nous admirons le rôle de la femme, soit comme mère de famille, comme religieuse ou comme institutrice. Néanmoins, cette admiration ne doit pas nous faire oublier que sur 8,446 titulaires de nos écoles primaires, 7,379 sont des femmes. Les chiffres que je viens de donner ne comprennent pas les collèges catholiques et protestants, les écoles des sourds-muets et des sourdes-muettes, les écoles des aveugles, les écoles des arts et manufactures, les écoles normales et les Universités, mais s'appliquent à tous les fonctionnaires des autres institutions catholiques ou protestantes. (\*) Donc les sept-huitième des écoles élémentaires et modèles de la province sont dirigées par des femmes.

Messieurs, si nos écoles primaires étaient fréquentées par des garçons dont l'âge des plus vieux ne dépasserait pas dix ans, nous serions le premier à nous réjouir de la prépondérance de la femme dans la classe enseignante. Mais chacun sait que c'est le contraire qui existe. Les petits garçons et les petites filles, d'après le rapport de l'honorable Surintendant, sont presque en nombre égal dans la province. Puis, la plupart des enfants de la campagne terminent leur cours d'études à l'école de l'arrondissement ou du village; de sorte que

(\*) Voir le rapport de l'honorable Surintendant de l'Instruction publique, pour 1889-90, page IX.

un grand nombre vont à la classe jusqu'à l'âge de 15 ou 16 ans. Maintenant, comment voulez-vous qu'une institutrice (surtout lorsqu'elle est jeune, et c'est le cas pour la plupart des maitresses d'écoles, car elles se marient généralement après trois ou quatre ans d'enseignement) puisse avoir assez d'ascendant et de force de volonté pour concilier les intérêts d'une école mixte et y maintenir le bon ordre. Les écoles mixtes, voilà un système exécrable qui ne devrait pas être toléré. Il porte atteinte à deux grands principes qui forment pour ainsi dire la base d'une bonne organisation scolaire; nous voulons dire la *morale* et l'*uniformité*. Nous ne sommes ni scrupuleux ni pessimiste, mais nous acceptons la doctrine donnée par nos Evêques qui nous enseignent qu'une école de garçons et de filles—lorsque les élèves sont relativement âgés—dirigée par un maître ou une maitresse, ne saurait être maintenue sans danger pour les bonnes mœurs, voilà pour la *morale*. Quant à l'*uniformité*, il est facile de comprendre que dans une école mixte il y a deux sortes d'éducation et d'instruction à donner si le titulaire veut rendre justice aux deux éléments qu'il a à former; en effet, l'enseignement à donner aux garçons diffère du tout au tout de celui qu'il convient de donner aux filles, car les uns et les autres sont appelés à jouer un rôle bien différent dans la vie. Ainsi, pas d'*uniformité* possible dans l'enseignement, dans une école mixte; de là une perte de temps considérable. Si le titulaire donne un enseignement uniforme, il sacrifie un élément à l'autre, soit les garçons aux filles ou les filles aux garçons. Ce mode détruit les vocations naissantes, il fausse pour toujours l'éducation des enfants qui le subissent.

Nous concluons: Que les écoles mixtes devraient être abolies dans les centres populaires, et qu'à l'avenir, en autant que les